



AMBASSADE DE SUISSE
AU BRÉSIL

RIO DE JANEIRO, le 24 juin 1970

Case postale 744 ZC-00
Télégrammes: AMBASUISSE
Code: A. B. C. 6^{me} édition

Réf.: 211 - BU/rc

C o n f i d e n t i e l

Monsieur l'Ambassadeur Pierre M i c h e l i
Secrétaire général du Département politique fédéral
3003 - B e r n e

Soeurs Russi Marie Helène

an	GE	01	1970				c/a
Datum	30.6.						67
Visa	1/10	8	8				8
EPD 30. Juni 1970							
Ref. A.B. 32.11. Brés.							

Monsieur l'Ambassadeur,

vicomptinejaio Michel Kautaisykeo.
2.7.10.

Pour faire suite à ma lettre du 16 juin, je tiens à vous faire savoir que notre consul à Bahia a rendu visite aux deux compatriotes détenues à Salvador avant de recevoir mon message de la même date, dont vous avez reçu copie.

./.

Vous trouverez, sous ce pli, la traduction du rapport du 15 juin de M. Hanspeter Müller sur cette visite. Il en ressort que les deux soeurs continuent à être traitées convenablement, Marie-Hélène mieux que lors de la première visite du consul. Elles s'inquiètent évidemment à cause de la lenteur de la procédure et espèrent vivement "obtenir" le plus vite possible l'expulsion.

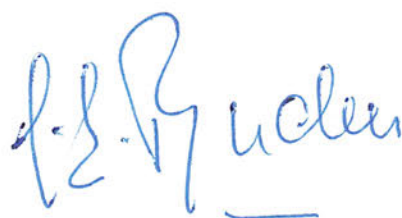
Comme vous le savez, le secrétaire général de l'Itamaraty m'avait dit que, étant donné l'attitude du gouvernement suisse, il ne pouvait plus appuyer notre demande de libération des deux soeurs Russi. Il m'avait aussi confirmé que le dossier se trouvait actuellement à l'étude auprès du Ministère de la justice. Puisque aucune réponse à notre note concernant les deux soeurs n'est parvenue du Ministère, nous ne devons pas abandonner nos espoirs. Il se peut que le dossier reste en suspens

- 2 -

en attendant une détente dans nos relations bilatérales. Puisque vous avez maintenant remis la réponse Breitenmoser à l'ambassadeur Boulitreau avec la lettre destinée à M. Carvalho e Silva, il sera peut-être bientôt possible de voir plus clair. Mon premier collaborateur pourrait alors faire une nouvelle démarche auprès du secrétaire général adjoint pour les affaires de l'Europe occidentale, c'est-à-dire à un niveau légèrement plus bas que le secrétaire général. Il est tout à fait clair que si je devais être appelé à Brasilia "pour faire la paix", je soulèverais moi-même la question avec l'ambassadeur Carvalho e Silva qui est actuellement ministre des affaires étrangères intérimaire.

En ce qui concerne une visite de ma part aux soeurs Russi, j'ai pu avoir un contact téléphonique avec notre consul à Bahia. Il me déconseille vivement une telle visite peu de temps après la sienne; les autorités locales, déjà fort méfiantes, pourraient avoir l'impression que quelque chose ne va pas dans cette affaire. M. Müller m'a dit en outre que les soeurs sont de véritables subversives et fort désagréables. Il pense que, après une éventuelle libération, elles lanceront une vive campagne contre le Brésil en Suisse, avec des déclarations qui pourraient même contredire ce qu'elles nous ont expliqué sur leur traitement.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.



✓ 1 annexe

BU/ep

Uebersetzung

Schweizerisches Konsulat

B a h i a

Salvador, 15. Juni 1970

Herrn Giovanni E. Bucher
Schweizerischer BotschafterRio de JaneiroSchwestern Russi

Sehr geehrter Herr Botschafter,

Wie vorher versprochen, machte ich heute einen Besuch an die beiden eingangs erwähnten Schwestern. Für einen solchen Besuch war eine Bewilligung des 6. Militärregiments nötig, welche aber leicht zu bekommen war. Die Besuchszeit wurde auf 20 Minuten festgesetzt.

Marie Helene ist noch am selben Platz, d.h. im Zimmer des diensthabenden Offiziers des 19. Bataillons von Salvador. Unserer Unterhaltung wohnte niemand bei und wir hatten Gelegenheit, frei Ideen zu tauschen. Ueber die Behandlung kann sie sich nicht beklagen und tatsächlich seit meinem letzten Besuch kann sie sich mit mehr Freiheit im Hof der Kaserne bewegen. Auch wurden neuerdings die Besuche am Sonntag wieder erlaubt, welche vorher aufgehoben waren. Die Betreffende beklagt sich über die Langsamkeit des Gerichtsverfahrens, weil anscheinend die letzte Sitzung, welche für anfangs Mai vorgesehen war, aber nicht stattfand, jetzt in 30 Tagen festgesetzt wurde. Sie wäre interessiert, französische Literatur und Zeitschriften zu erhalten, um sich in dieser Sprache weiterzubilden. Leider verfüge ich nicht über das nötige Material und wäre dankbar, wenn die Botschaft mir etwas für Marie Helene zusenden würde..

Auch Chantal befindet sich noch am selben Platz (Gefängnis) und ihre Lage hat sich nicht verändert. Sie beklagt sich nicht über die Behandlung. Zur Zeit hat sie ein anderes Mädchen in ihrem Zimmer, was sie aber nicht stört.

Selbstverständlich warten die beiden Schwestern ungeduldig auf ihre Freilassung und fragten mich, wie weit die Angelegenheit der Auslieferung gediehen sei. Leider konnte ich ihnen wenig antworten, habe aber versichert, dass alles unternommen wird, um die Landesverweigerung zu erwirken.

Ich wäre Ihnen dankbar, wenn Sie mir irgendwelche Neuigkeiten sofort mitteilen könnten, da dieselben zweifellos eine grosse Freude und

- 2 -

Erleichterung für die beiden Schwestern bedeuten würden.

Für weitere Informationen stehe ich zu Ihrer Verfügung.

Hanspeter Mueller
Schweizerischer Konsul